

**Arrêté de circulation et de stationnement
9 Juin 2018**

15-18

Nous, Maire de la Commune de Mutigny

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2212-1, L2212-2 et L2213-6,

Sur la demande de M. Kevin BERRIOT, locataire de la salle des fêtes pour le week-end du 09 et 10 Juin 2018,

En raison de l'organisation d'un vin d'honneur, et considérant la nécessité de sécuriser les lieux, il y a lieu de règlementer la circulation et le stationnement sur le parking de la salle des fêtes (Place GARITAN) le samedi 9 Juin

ARRETONS

Article 1 –

Le Samedi 9 Juin 2018, la circulation et le stationnement sera interdit au niveau du parking de la salle des fêtes (Place GARITAN) à partir de 8h00.

Article 2 –

La signalisation nécessaire sera mise en place

Article 3 –

Madame le Maire et ses adjoints, la secrétaire de Mairie, la Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mutigny, le 7 Juin 2018
Le Maire
Marie-Claude REMY